Recrute par voie statutaire, à défaut contractuelle

Un Médecin référent promotion de la santé maternelle et infantile et prévention primaire (H/F)

Rattaché à la Direction Enfance Famille, au sein du service Promotion de la santé maternelle infantile, sous la responsabilité hiérarchique du médecin départemental, il a pour mission de développer et de valoriser les actions de promotion de la santé maternelle et infantile et de prévention précoce.

GRADE MINIMAL : Médecin 2ème classe

GRADE MAXIMAL : Médecin Hors classe

RESIDENCE ADMINISTRATIVE : Verdun ou Bar-le-Duc

MISSIONS & ACTIVITÉS PRINCIPALES

1- Assurer, par délégation du médecin départemental, l'animation des équipes de PMI du Département pour la mise en place d'actions de promotion de la santé maternelle et infantile et de prévention précoce.

- Apporter sa contribution aux cadres de santé responsables de territoire dans la planification, l'organisation et la mise en œuvre des actions de prévention
- Suivre, contrôler et évaluer l'activité dans son champ d'action
- Encourager la dynamique de l'équipe de PMI, en particulier dans le domaine de la promotion de la santé maternelle et infantile et de la prévention précoce
- Assurer un soutien technique médical auprès des professionnels du service
- Assurer le lien et la coordination avec les responsables des MDS et leurs équipes dans son champ d'activité

2- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de promotion de la santé maternelle et infantile (PSMI)

- En lien avec le médecin départemental, évaluer les besoins spécifiques et définir les priorités en matière de PSMI et de prévention précoce dans le département
- Participer à la mise en œuvre du Plan de Développement de la PMI (projet de service)
- Collecter des données et produire des analyses en matière de santé et de prévention et en assurer la présentation

3- Assurer des consultations de prévention

- Effectuer des consultations de prévention pour les enfants de 0 à 6 ans, y compris en école maternelle
- Mettre en œuvre des outils de repérage des troubles et retards de développement de l'enfant
- Orienter les enfants repérés vers les bilans à visée diagnostique et les prises en charge adaptées
- Organiser des actions de soutien à la parentalité

4- Être responsable dans le champ d'activité de la PMI et en lien avec le médecin départemental, de la promotion et de la mise en œuvre de la vaccination

- Assurer, en lien avec les Centres de Vaccination du département, la promotion de la vaccination auprès des enfants, des adolescents, des parents, des professionnels de la petite enfance, des professionnels de santé de ville
- Organiser un soutien aux professionnels de santé de ville et aux professionnels de la petite enfance dans la mise en œuvre de leurs obligations vis-à-vis de la vaccination
- Mettre en place des actions de rattrapage de vaccination sur des populations ciblées relevant du champ d'action de la PMI selon les besoins
- Assurer avec le médecin départemental la production d'indicateurs de couverture vaccinale

5- Promouvoir la réalisation des visites médicales à caractère obligatoire chez l'enfant

- Aider à la diffusion du calendrier et à la connaissance des conditions de réalisation de ces examens auprès des familles, des professionnels de la petite enfance, des professionnels de santé de ville
- Apporter un soutien technique aux médecins de ville pour la réalisation de ces examens

Département de la Meuse - BP 50 514 - Place Pierre-François GOSSIN – 55 012 BAR-LE-DUC - Cedex
Tél : 03 29 45 77 30 Fax : 03 29 45 77 87

6- Assurer un soutien technique médical concernant les accueils individuels et collectifs de la petite enfance

- Aider les accueillants dans le développement de leurs connaissances sur l'enfant et la parentalité
- Soutenir les accueillants dans leurs pratiques lorsqu'ils sont confrontés à des problèmes médicaux
- Proposer des actions et soutenir les professionnels de la petite enfance dans la mise en œuvre d'actions de PSMI et de repérage des troubles et retards de développement
- En remplacement du médecin départemental, participer aux Commissions consultatives paritaires départementales

7- Développer le partenariat et des actions en faveur de la promotion de la santé maternelle et infantile

- Mettre en place les actions de prévention définies dans les conventionnements avec l'ARS (Agence Régionale de Santé), la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie), la CAF (Caisse d'Allocations Familiales)
- Assurer avec le médecin départemental la représentation du Département aux réunions institutionnelles liées à la santé (CAF, contrats locaux de santé, CPTS), staff hôpitaux, réseau périnatal lorrain...)
- Assurer avec le médecin départemental la représentation du Département dans les établissements entrant dans le champ de compétence de la PMI (CAMSP (Centre d'action médico-sociale précoce), CMP (centre médico-psychologique), CMPP (Centre médico-psycho-pédagogique), LAEP (Lieux d'accueil parents-enfants)

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES ATTENDUES

Connaissances professionnelles : Aide sociale à l'enfance (Cadre général), Santé publique

Compétences professionnelles : Capacité d'analyse, d'organisation et de synthèse, Maîtrise des règles de partage et d'accès aux données médicales, Sens des priorités, Rédaction administrative

Attitudes professionnelles : Capacité à prendre du recul, à prendre des décisions et à travailler en partenariat et en équipe, Aptitude à communiquer, Diplomatie, Disponibilité

CONDITIONS SPÉCIFIQUES : Permis B

Pour les agents non titulaires, obligation d'être titulaire d'un diplôme permettant l'exercice de la médecine

Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation, CV, dernier arrêté de situation administrative ou attestation de réussite au concours) à :

Monsieur le Président du Conseil départemental
Département de la Meuse - Direction des Ressources Humaines
BP 50 514
55012 BAR LE DUC CEDEX
drh@meuse.fr

Pour tout renseignement complémentaire, contactez Madame Fanny VILLEMIN,
Directrice enfance famille au 03.29.77.37.02

Département de la Meuse - BP 50 514 - Place Pierre-François GOSSIN – 55 012 BAR-LE-DUC - Cedex
Tél : 03 29 45 77 30 Fax : 03 29 45 77 87